



Devis signer depuis 5mois acompte versé mais toujours pas de trav

Par **teyla70**, le **07/04/2015** à **19:43**

BONJOUR marque de politesse
Nous avons signé un devis le 07/10/2014 pour une rénovation de charpente/toiture, et réglé un acompte de 3641,55 euros en date du 20/10/2014 puis un deuxième paiement de 4412,10 euros en date du 24/02/2015 pour la fourniture et livraison des bois de charpente et des tuiles, le bois a été livré mais pas les tuiles.
Le charpentier nous dit depuis le mois de novembre intervention pour travaux sous quinzaine, et tous les quinze jours c'est la même chose intervention sous quinzaine nous sommes le 07/04/2015 et il n'a toujours pas commencé les travaux.
Sur le devis il n'a spécifié aucune date de début de travaux. Est-il dans son droit ou avons-nous un recours car notre charpente est en très mauvais état ? pouvons-nous demander le remboursement des sommes versées et engager un autre charpentier ?
MERCI